**Conseil de cycle des apprentissages premiers**

**guide proposé servant de compte-rendu à destination des enseignants de l'école présents et à venir**

***(à rappeler, adapter chaque année en réunion de rentrée)***

*L’évaluation des apprentissages des élèves à l’école maternelle est mise en œuvre selon des* ***modalités définies en conseil de cycle*** *et qui prennent en compte les principes énoncés dans le programme de l’école maternelle en vigueur.*

**1. La tenue du carnet de suivi des apprentissages est obligatoire.**

L’enseignant de la classe renseigne régulièrement pour chaque élève un carnet de suivi des apprentissages qui permet de rendre compte de ses progrès, selon une fréquence adaptée à son âge.

Ce document suit l'élève en cas de changement d'école au cours de sa scolarité en cycle 1. Il est régulièrement communiqué aux parents ou au responsable légal de l’élève.

**2. Une synthèse des acquis scolaires de chaque élève est obligatoirement établie à l’issue de la dernière année du cycle des apprentissages premiers.**

Renseignée par les enseignants du cycle 1 réunis en conseil de cycle, elle est transmise à l’école élémentaire lors de l’admission de l’élève en première année du cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux.

*Rappel - Suivi et évaluation des apprentissages des élèves à l’école maternelle ; lecture indispensable :* [*http://cache.media.eduscol.education.fr/file/evaluation/48/3/note\_accomp\_eval\_bienv\_suivi\_evaluation\_maternelle\_527483.pdf*](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/evaluation/48/3/note_accomp_eval_bienv_suivi_evaluation_maternelle_527483.pdf)

* Modalités de mise en œuvre de l’évaluation des élèves décidée :

*Pourquoi évaluer ? forme particulière des évaluations, manière dont elles se pratiquent, la place de l'observation, l'implication des élèves, quels choix d'outils (activités spécifiques, écrits scientifiques sur le développement de l'enfant, grille d'observation, carnet de bord de l'enseignant, protocoles, repères construits...).*

* Explicitations pour les parents des démarches, des attendus et des modalités d'évaluation propres à l'école maternelle :

*Préciser les démarches écrites (projet d'école, relevé de conclusions du conseil d'école...), orales (lors de l'entretien d'admission avec la famille de l'enfant, réunions individuelles, collectives de parents, conseil d'école...).*

* Modalités de communication du carnet de suivi des apprentissages entre enseignants :

*En fonction de l'année du cycle, modalités de remise du carnet, calendrier, accompagnement par un port folio, rôle de l'écrit de l'enseignant, modalité de communication entre enseignants d'une année sur l'autre...*

* Modalités de communication du carnet de suivi des apprentissages avec les familles :

*En fonction de l'année du cycle, temps de rencontres avec les familles, explicitation du carnet de suivi, modalités de remise du carnet, émargement des parents (parfois séparés), calendrier, régularité des remises du carnet, accompagnement par un port folio, rôle de l'écrit de l'enseignant... comment valoriser les efforts, les essais, les réussites ? Rappel ; "le carnet de suivi des apprentissages est communiqué aux parents ou au responsable légal de l’élève selon une fréquence adaptée à l’âge de l’enfant et a minima 2 fois par an, les parents le signent pour attester en avoir eu connaissance".*

* Modalités d'élaboration et de communication de la synthèse des acquis des élèves (fin de cycle) entre enseignants du cycle des apprentissages premiers :

*Rôle du conseil de cycle 1 pour renseigner la synthèse, calendrier... Rappel : "La synthèse des acquis scolaires de l’élève, volontairement brève, est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisé en situation ordinaire, tout au long du cycle, par l’équipe pédagogique. Elle mentionne ce que l’élève sait faire et indique le cas échéant ses besoins à prendre en compte pour l’aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. L’établissement de cette synthèse relève de la responsabilité de l’équipe pédagogique du cycle, elle ne donne pas lieu à la passation préalable d’épreuves spécifiques d’évaluation."*

* Modalités de communication de la synthèse des acquis des élèves (fin de cycle) aux enseignants du cycle des apprentissages fondamentaux :

*Calendrier, modalités de communication à l'école élémentaire, prévisions de la prise en charge des fragilités, besoins, facilités de chaque élève... Le document de synthèse des acquis scolaires de l’élève est transmis à l'école élémentaire.*

* Modalités de communication de la synthèse des acquis des élèves (fin de cycle) aux familles :

*Le document de synthèse des acquis scolaires de l’élève est communiqué aux parents ou au responsable légal. Comme pour la transmission du carnet de suivi des apprentissages tout au long du cycle, la remise aux parents de cette synthèse reflète ce que leur enfant sait faire à l’issue de sa scolarité à l’école maternelle. Elle permettra aussi, le cas échéant de les rassurer sur la prise en charge des besoins et des fragilités de leur enfant* ***(à anticiper en conseil inter-cycle avec les enseignants de CP)****, pour lui permettre d’aborder sereinement le cycle 2. Elle est l’occasion de dialoguer positivement avec les familles.*

* Inscription au projet d'école (modalités de transmission, d'évaluation...) :

*Le cas échéant en préciser le contenu qui sera rédigé.*

Date de rédaction et émargement :